

Syndicat des eaux d'Ile-de-France - SEDIF

Sur le territoire des communes, communautés d'agglomération et établissements publics territoriaux adhérents du service public de l'eau potable, le SEDIF a en charge la production, distribution et surveillance de l'eau. Il possède à cet effet un patrimoine important qu'il entretient et renouvelle constamment.

La mission de service public exercée par le SEDIF ne s'arrête pas au robinet des consommateurs, mais consiste également à :

- être à leur écoute en leur transmettant toutes informations utiles sur le prix, la qualité de l'eau et les services ;
- les informer en cas d'interruption du service et leur apporter tout moyen de secours en cas d'arrêt d'eau prolongé ;
- les sensibiliser à la préservation de la ressource ;
- recouvrer le montant de la facture d'eau et venir en aide aux usagers ayant des difficultés de paiement.

Délégués titulaires

[Gabriel Greze](#)

Liens utiles

[Sedif](#)

[PDF](#)